

Safer's  
Attack  
FOURMICIDE

Solution

**Intérieur/Extérieur**

GARANTIE: 5,4% Borax  
N° D'ENR. 20203 LOI P.A.  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
DOMESTIQUE

Contient du benzoate de sodium à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Prêt à l'emploi

CONTENU NET: 240 mL

Woodstream Canada Corporation, Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON L6S 6G2  
1-800-800-1819

Le fourmicide Safer's Attack incorpore le borax dans un appât alimentaire spécial dont les fourmis sont friandes. Les fourmis prennent l'appât et le rapportent à la fourmilière pour nourrir la colonie. Le borax travaille lentement et d'habitude tue toutes les fourmis de la colonie en environ 7 jours.

**MODE D'EMPLOI: Usage intérieur:** Mettre quelques gouttes du fourmicide Safer's Attack le long des pistes suivies par les fourmis et dans les fissures et crevasses souvent empruntées par les fourmis. Ne pas mettre sur les aliments ou les emballages alimentaires.

**Usage extérieur:** Mettre quelques gouttes sur du papier de cire près des pistes ou de la fourmilière.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter toute contamination des aliments, de l'eau et des ustensiles de cuisine. Se laver après l'utilisation.

**PREMIERS SOINS:** En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide avec du papier journal et le jeter avec les ordures ménagères.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )